

Québec : lancement d'une enquête publique sur les relations entre les services publics et les Autochtones

Mars 2017 – Frédérique Lévesque

« ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS »

L'annonce du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), en novembre 2016, de ne pas porter d'accusations à l'endroit de plusieurs policiers de la Sûreté du Québec, effectuées principalement de la part de femmes autochtones de Val-d'Or en 2015, a suscité beaucoup de réactions n'allant pas toutes dans le même sens. Effectivement, le DPCP a décidé de ne porter aucune accusation à l'égard des policiers visés par les plaignants autochtones, sauf deux, à la retraite (voir fiche synthèse *Abus de la SQ [...]*). Suite à cette déclaration et malgré les demandes des communautés autochtones et de certains partis politiques, le gouvernement en place avait décidé de ne pas mettre sur pied une enquête publique indépendante dans la province sur les relations entre la police et les autochtones (Ici Radio-Canada 2017a). Toutefois, à la fin du mois de décembre 2016, ce même gouvernement libéral change complètement sa position et lance finalement une enquête publique nationale sur les relations entre les autochtones et les services publics. Cette commission se nomme « Écoute, réconciliation et progrès » (Ici Radio-Canada 2017b).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST LANCÉE

Ainsi, un an après les accusations lancées à la SQ catalysées dans un reportage effectué par *Enquête* est lancée une commission d'enquête qui concerne d'une part les policiers du Québec et leurs relations avec les autochtones, mais plus largement leurs relations avec d'autres services publics comme la justice, la santé et les services sociaux, les services correctionnels ainsi que la protection de la jeunesse (Ici Radio-Canada 2017b). Aussi, l'enquête couvrira la période des 15 dernières années (Québec 2017).

À ce sujet, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, annonce, lors de son lancement, que la mission de la commission sera de cerner « toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de services publics aux Autochtones » (Ici Radio-Canada 2017b). Il y aura également un volet de recommandations afin d'y mettre un terme ou de les prévenir, ainsi qu'un important objectif de réconciliation derrière cette commission autant entre le gouvernement québécois et les autochtones qu'entre ces derniers et la population allochtone (Ici Radio-Canada 2017b).

Objectifs listés de l'enquête

Poursuivre le dialogue;
rechercher la réconciliation;
rétablir la confiance;
travailler en étroit partenariat
et faire un rappel des mesures mises en place à la suite des allégations de violence policière à Val-d'Or (Québec 2017; voir fiche synthèse *Abus de la SQ [...]*)

Après l'annonce du DPCP concernant l'absence d'accusations sur six des policiers concernés par les plaintes des femmes (et certains hommes) de la région de Val-d'Or et de quelques autres endroits, la communauté de Val-d'Or et d'autres ont soutenu qu'il y avait une « violence institutionnelle » bien présente actuellement envers les autochtones (Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or 2016, 30). Cependant, il ne s'agit pas de revenir sur l'annonce du DPCP et de refaire un procès aux policiers concernés ni de trouver des coupables, mentionnent tour à tour Philippe Couillard et Stéphanie Vallée (Ici Radio-Canada 2017b).

Les audiences publiques de la commission, dont certaines pourront être effectuées à huit clos dans

FICHE SYNTHÈSE

Québec : lancement d'une enquête publique sur les relations entre les services publics et les Autochtones, Frédérique Lévesque

un souci de confidentialité, seront faites à Val-d'Or, pour des raisons évidentes, mais rien n'empêche la tenue d'autres audiences dans d'autres régions. Aussi, le cadre de la commission sera moins « strict » que pour les commissions ordinaires, toujours selon la ministre de la Justice (Ici Radio-Canada 2017b). Le rapport final devrait être déposé en novembre 2018, ce qui s'explique par l'étendue des domaines que couvrira le mandat (La Presse Canadienne 2016).

DES PRESSIONS SUR LE GOUVERNEMENT

Étant donné la position initialement conservatrice du gouvernement Couillard suite à l'annonce du DPCP, c'est-à-dire son refus catégorique de commenter cette annonce, mais surtout de lancer une enquête publique, il est possible de se demander ce qui a mené à un changement d'attitude de la sorte.

D'abord, il faut savoir que le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, imputait son refus de lancer une telle enquête en raison d'une déclaration du fédéral à l'égard d'enjeux analogues. En effet, le gouvernement de Justin Trudeau avait annoncé en décembre 2015 la tenue d'une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, qui débiterait par une consultation auprès des familles et proches impliquées afin d'en établir le mandat précis (Ici Radio-Canada Ontario 2017). Ainsi, à l'époque de l'annonce du DPCP en novembre 2016, les commissaires de cette commission d'enquête fédérale avaient affirmé que c'est exactement le genre de situation, en parlant de celle ayant eu cours à Val-d'Or, que l'enquête examinerait : les services de police représentent une partie importante des services gouvernementaux et feront donc partie de l'enquête fédérale (Ici Radio-Canada 2017a). Toutefois, les choses semblent avoir changé puisque le gouvernement libéral explique que l'enquête fédérale n'abordera pas, en fin de compte, la situation de Val-d'Or en profondeur : une enquête publique nationale devenait « nécessaire » (Ici Radio-Canada 2017b; Québec 2017). Cela n'empêchera pas que les données recueillies lors de cette enquête québécoise pourront être communiquées au palier fédéral (Ici Radio-Canada 2017b).

Ensuite, ce changement circonstanciel s'explique aussi par les grandes pressions effectuées de la part les communautés autochtones, les maires, les chefs autochtones et les différents partis, groupes ou organisations en faveur de la mise en place d'une enquête de la sorte. En effet, ces acteurs ont été des agents dans la mise en place de cette enquête, à travers une grande pétition par exemple. Cela faisait plus d'un an que les leaders autochtones talonnaient le gouvernement libéral afin qu'une telle annonce ait lieu (Ici Radio-Canada 2017b).

Finalement, la publication d'un rapport effectué par un tiers indépendant sur l'enquête du DPCP a conclu qu'il y avait eu une enquête insuffisante, bien qu'impartiale, selon le contexte social actuel du Québec. L'observatrice qualifie ce contexte de « crise sociale marquée par des enjeux plus collectifs et plus systémiques ». Il est certain que le dépôt de ce rapport encourageait le gouvernement à se positionner autrement que de maintenir son refus de faire enquête (Ici Radio-Canada 2017b).

UN ACCORD GÉNÉRAL SUR LE MANDAT

Entourant cette enquête, différents partis sont impliqués. Premièrement, il y a les victimes visées par le volet « réconciliation » : les communautés autochtones. Comme précisé plus tôt, les Premières nations ont toujours été en faveur de la tenue de cette enquête et sont ici impliquées depuis le début par leur consultation afin de nommer le juge qui présidera cette commission : un juge à la retraite qui a une bonne connaissance des dossiers autochtones, Jacques Viens (Ici Radio-Canada 2017b). Également, des représentants déterminants pour les communautés étaient présents lors de l'annonce gouvernementale officielle : Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador et Matthew Coon Come, président du Grand Conseil des Cris. Aussi, les victimes autant que les membres des communautés pourront être entendus lors des audiences.

Deuxièmement, le gouvernement québécois, qui lance l'enquête et qui aura un examen de ses propres services à faire. À l'issue des recommandations listées dans le rapport, c'est le gouvernement du Québec qui devra corriger les failles dans les services et mettre en place des actions pertinentes et durables, avec les autorités

FICHE SYNTHÈSE

Québec : lancement d'une enquête publique sur les relations entre les services publics et les Autochtones, Frédérique Lévesque

autochtones (Québec 2017). Aussi, dès l'annonce officielle de l'enquête, le gouvernement a mis en place une table de travail, en collaboration avec les communautés autochtones. Ce processus effectué avant la fin du rapport d'enquête permettra de trouver des solutions aux problèmes rencontrés plus rapidement. Il y a aussi un suivi et une évaluation, mis en place par le gouvernement, au niveau des recommandations faites par le juge Viens (Québec 2017).

Troisièmement, les services de police sont un acteur important, car bien que d'autres services publics soient concernés par l'enquête, ils en demeurent au centre. Ainsi, bien que l'Association des policiers provinciaux du Québec se soit positionnée contre la tenue d'une enquête provinciale sur les relations entre les policiers et les Autochtones entre autres puisqu'il y avait selon l'APPQ une confusion entre « mauvaises relations » et « racisme systémique » (Ici Radio-Canada 2017a), et bien que l'APPQ s'avoue déçue de l'annonce officielle (Lessard 2016), le syndicat fut soulagé du mandat de l'enquête. En effet, le mandat n'est pas de refaire enquête sur les six policiers qui n'ont pas été accusés par le DPCP, ce que craignait le syndicat, et ne se concentre pas non plus exclusivement sur le corps policier. Le président du syndicat, Pierre Veilleux, souligne toutefois que les policiers demeureront impliqués et se feront entendre tout au long du processus, ils seront d'ailleurs consultés en audience. Il y a une possibilité que l'APPQ dépose elle-même un mémoire (L'Écho Abitibien Le Citoyen 2017).

VIGILANCE PAR RAPPORT À LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, rappelle que la tenue d'une enquête sur les relations entre les Autochtones et les différents services publics, mais surtout les policiers, ne doit pas faire en sorte qu'une inaction s'installe au quotidien face aux problèmes relationnels qui font surface. Aussi, Manon Massé ajoute qu'il faut se mettre en garde

contre l'oubli ou la mise en annexe de cette commission importante, qui doit absolument mener à des résultats concrets et à des mesures d'envergure (La Presse Canadienne 2016).

Aussi, le politologue et directeur par intérim du programme d'études autochtones à l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia, Daniel Salée, souligne la volonté politique du gouvernement Couillard sous-jacente à la tenue de l'enquête. Il y aurait une volonté libérale de générer un apaisement de la grogne populaire dans les communautés autochtones et d'atteindre un meilleur statut face à la population générale sur le dossier autochtone. L'élargissement du mandat serait également un mouvement politique : on souhaiterait ne pas mettre l'accent encore davantage sur le corps policier. Ainsi, bien que cette commission soit la bienvenue et puisse servir de prise de conscience sociale, il s'agit selon le politologue d'une action pour redorer l'image du parti, et il n'en sortira probablement rien de bien nouveau. En effet, M. Salée met de l'avant les différentes recherches effectuées depuis 1990 sur le sujet des relations entre les Autochtones et l'État. Il existe aussi déjà trois commissions d'enquête sur le sujet de « la question autochtone » au niveau fédéral. Au regard de l'ensemble des données amassées, l'argent dépensé dans cette nouvelle commission semble superflu, car même les solutions aux problèmes enracinés, semble-t-il, de manière historique, auraient été proposées à travers les différentes recherches et analyses. La commission d'enquête ne ferait donc que repousser l'action gouvernementale à plus tard (Ici Radio-Canada 2017c).

Ainsi, malgré le soulagement général de la tenue de l'enquête et malgré ses probants effets positifs sur la société en général et sur les communautés autochtones en particulier, il ne faut pas la voir comme le remède absolu des problèmes qui existent depuis bien longtemps dans les relations entre l'État et les Autochtones au Québec.

FICHE SYNTHÈSE

Québec : lancement d'une enquête publique sur les relations entre les services publics et les Autochtones, Frédérique Lévesque

Références bibliographiques et informations utiles

Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, 2016, *Communiqué : Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or réagit aux décisions du DPCP dans le dossier des femmes autochtones victimes d'agressions par des policiers de la Sûreté du Québec.*

Ici Radio-Canada, 2017a, URL [disponible ici](#)

Ici Radio-Canada, 2017b, URL [disponible ici](#)

Ici Radio-Canada 2017c, URL [disponible ici](#)

Ici Radio-Canada Ontario, 2017, URL [disponible ici](#)

La Presse Canadienne, 2016, « Autochtones : Québec confirme la tenue d'une enquête publique provinciale », 21 décembre, *La Presse Canadienne*, URL [disponible ici](#)

L'Écho Abitibien Le Citoyen, 2017, URL [disponible ici](#)

Lessard, Denis, 2016, « Commission d'enquête sur les autochtones : les policiers de la SQ outrés », 20 décembre, *La Presse*, URL [disponible ici](#)

Québec, 2017, URL [disponible ici](#)

Publié par :

Observatoire des politiques publiques
de l'Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke, Qc, J1K 2R1
+ 1 (819) 821-8000 poste 63622

Contact :

Annie Chaloux
Annie.Chaloux@USherbrooke.ca

<http://oppus.recherche.usherbrooke.ca>

Cette fiche synthèse a été rédigée dans le cadre d'un stage pour l'Observatoire de politiques publiques de l'Université de Sherbrooke (OPPUS) et supervisée par la professeure Annie Chaloux. Les points de vue exprimés dans cette fiche sont ceux de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou l'opinion de l'OPPUS et de ses partenaires.